

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2012004

Signataire : ED/

OBJET : Remplacement d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'association les seniors d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 105 du 14 avril 2008 portant désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'association les "seniors d'Aubervilliers",

Vu les statuts de cette association et plus particulièrement le titre III, article 9, indiquant la composition du conseil d'administration,

Considérant la démission de Dario MALEME de cette désignation et la nécessité de pourvoir à son remplacement,

A la majorité des membres du conseil, le groupe «Gauche indépendante et citoyenne» s'étant abstenu

DELIBERE :

DESIGNE Véronique HAMMACHE en lieu et place de Dario MALEME pour représenter le conseil municipal au conseil d'administration de l'association les "seniors d'Aubervilliers".

Reçu en Préfecture le : 03/02/2012

Publié le : 02/02/2012

Certifié exécutoire le : 03/02/2012

le Maire

Jacques SALVATOR

Pour le Maire

L'Adjoint délégué